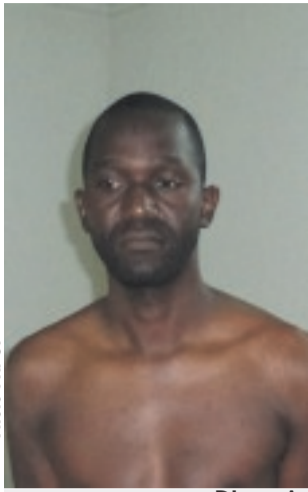


12 Faits divers & Justice

Faux et usage de faux

Diara Adama réintègre le milieu carcéral



Diara Adama : à nouveau la prison. Photo du milieu : Un faux document établi par l'informaticien Diara Adama. Photo de droite : Les trois Tchadiens ont été laissés en liberté provisoire.

N.O.

Franceville/Gabon

DIARA Adama, Malien de 38 ans, a récemment été arrêté par la Police d'investigations judiciaires (Pij) de Franceville pour usage de faux documents, au nombre desquels des certificats de réfugiés et des attestations de demandeurs d'asile, qu'il avait pris plaisir à délivrer à certains réfugiés. Sa der-

nière tentative a, malheureusement pour lui, tourné court.

Présenté devant le parquet de Franceville, le 8 décembre dernier, l'intéressé a été écroué à la prison centrale locale, qu'il réintègre après une première mise en détention, pour les mêmes faits, en 2009. Informaticien de métier, Diara utilisait son savoir-faire en informatique pour fabriquer des faux documents aux réfugiés dont la

date d'asile avait atteint sa limite, moyennant une somme de vingt mille francs, pour tête. Les cas qui ont permis de démasquer les louches activités du Malien sont ceux de trois Tchadiens: Issa Mahamat Moussa, 35 ans, commerçant résidant à Lékori, Issa Hamed Faki, 34 ans, gardien de nuit, résidant à Matébélé, et Abdel Kerim Souleymane, 41 ans chauffeur, résidant à Potos. Ceux-

ci ayant sollicité auprès de lui le renouvellement des attestations de demandeurs d'asile et de certificats de réfugiés.

Ces derniers, ne voulant en aucun cas rentrer dans leur pays à l'expiration de leurs titres de séjour, auront donc décidé de consulter Diara, qui a l'habitude de délivrer lesdits documents à d'autres réfugiés. Mais alors qu'ils pensent pouvoir réussir leur coup et cir-

culer librement à travers le chef-lieu du Haut-Ogooué, la Pij, mise au courant du trafic, est déjà à leurs trousses. Diara et ses clients sont interpellés, après l'enquête qui a révélé que les documents portaient une signature scannée du responsable de la commission nationale pour les réfugiés, et un cachet imité, donc faux. Après leur détention en garde à vue, les filous ont été déférés devant

le parquet de Franceville, le 8 décembre dernier, lequel a reconnu que le falsificateur est un repris de justice. D'autant qu'en 2009, il avait été incarcéré pour les mêmes faits. Il a donc été mis sous mandat de dépôt et écroué à la prison centrale de Franceville. Quant aux trois clients tchadiens, ils ont bénéficié d'une liberté provisoire.

Maltraitance/Pour sévices corporels sur sa fille

Le père fouettard en prison

N.O.

Franceville/Gabon

Barthélémy Okouyi N'douma W'otari séjourné en prison depuis le 10 décembre 2015, pour sévices corporels sur sa fille de 15 ans, G. L. O., élève au lycée Rose Massombo de Moanda.

BARTHELEMY Okouyi N'douma W'otari, Gabonais de 49 ans, et agent à la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog), résidant à Moanda, a vu sa plainte se retourner contre lui, alors qu'il tentait de

faire emprisonner le petit ami de sa fille, pour détournement de mineure. C'est lui-même qui a un pris un billet d'entrée à la prison centrale de Franceville, pour sévices corporels sur sa fille de 15 ans, G.L.O., élève au lycée Rose Massombo de Moanda, et qui serait, selon lui, une enfant impossible à gérer. Les faits se déroulent à Moanda. Après une énième fugue de la jeune fille qui a duré une semaine, le père dépose une plainte au commissariat de police de la localité, contre le petit ami de sa fille qui l'héberge, tout en sa-

chant qu'elle est mineure. L'affaire est transmise au parquet de Franceville, où les différentes parties sont convoquées pour être entendues.

Mais alors que l'audition suit son cours normal devant le ministère public, l'attention des magistrats est attirée par des signes de violence visibles sur le corps de la fille. Interrogée, G.L.O désigne, sans rechigner, son père présent, comme l'auteur de ces cicatrices. Barthélémy Okouyi N'douma, qui ne sait plus quoi dire face aux accusations de son enfant, choisit de se

taire.

Il est ensuite mis à la disposition de la Police d'investigations judiciaires (Pij), auprès de laquelle une enquête est ouverte contre lui. Mais les résultats ne se feront pas attendre, attestant de la justesse des déclarations de la petite G. Tant l'agent chargé de l'enquête affirme que le père présente sa fille comme étant une tête de mule, un enfant bêtisier qui commet des impairs tout le temps, notamment le vol d'argent, les fugues, la mauvaise conduite, etc.

Et c'est donc pour tenter de redresser son

éducation qu'il choisit la voie de la violence, en ayant recours à des traitements inhumains. Okouyi N'douma n'hésite ainsi pas à lui brûler les doigts avec les flammes d'un briquet. Parfois, c'est l'eau chaude qui est déversée sur son corps, lorsqu'elle est accusée de vol, ou encore il lui attache les mains avant de lui infliger une copieuse bastonnade. Après sa garde à vue à la police judiciaire, le père fouettard a été présenté devant le parquet de Franceville, qui lui a décerné un mandat de dépôt, le jeudi 10 décembre 2015.

Soulignons que G.L.O. est la cinquième enfant d'une fratrie qui en compte sept. La mère étant en séparation de corps avec Barthélémy Okouyi N'douma W'otari, le père a bénéficié de la garde de certains enfants dont la victime. Mais la vie de la jeune fille auprès de son père était tout sauf rose.

Selon les agents chargés de l'enquête, elle accuse son géniteur d'être à l'origine de sa mauvaise conduite et de ses fugues car, leur aurait-elle dit, elle se sent à l'abri du fouet lorsqu'elle se trouve loin de la maison.

Suite à une saisie de chanvre indien à Sam

Un mois de prison pour Romain Nze Ntoutoume

LBON

Libreville/Gabon

INTERPELLE par la brigade de gendarmerie de Sam (département de l'Okano), Romain Nze Ntoutoume, Gabo-

nais de 27 ans, croupit dans les geôles de la maison d'arrêt d'Oyem depuis quelques jours. Selon le rapport d'enquête, au moment des faits qui l'accablent, l'intéressé se trouve en compagnie de quatre autres jeunes, à bord d'un camion Canter transportant les vivres

et se rendant à Libreville. Arrivé au poste de gendarmerie, le contrôle de routine se passe sans anicroche, et le conducteur est sur le point de poursuivre son chemin quand l'un des passagers, en l'occurrence Romain Nze Ntoutoume, se met à traiter les pandores en

service d'iguane. Aussi, touchés dans leur amour-propre, les agents l'interpellent-ils. De la fouille qui s'en suit, les fins limiers découvrent plusieurs bottes de chanvre indien dans les poches de son pantalon. Il n'en fallait pas plus pour le placer en garde à vue.

Sur la question de savoir qui était son fournisseur, Nze Ntoutoume cite le nom de Michel Obame Etoughe, résidant à Mitzic, reconnu comme dealer multirécidiviste. Aussi, une équipe est-elle dépêchée sur les lieux, afin de l'interpeller à son tour.

Les deux mis en cause sont présentés devant le parquet d'Oyem. Michel Obame Etoughe, ayant certainement bénéficié de circonstances atténuantes, est libéré. Par contre, Romain Nze Ntoutoume écope d'une condamnation d'un mois.